

Oullins-Pierre-Bénite
mardi 27 août 2024

Objet : Temps périscolaires et extrascolaires, des changements dès la rentrée 2024-2025

Pôle :
Familles et Solidarités

Direction :
Education et Jeunesse

Affaire suivie par :
Patrice MOREL
Directeur

Madame, Monsieur,

L'épanouissement de chaque élève est au cœur de nos préoccupations. Nous avons entrepris ces derniers mois un vaste travail d'harmonisation des accueils éducatifs afin de proposer un environnement riche et varié à vos enfants dans lequel ils sont amenés à évoluer et grandir sereinement.

C'est pourquoi parmi l'ensemble des chantiers prioritaires, nous avons souhaité porter une attention particulière sur les services périscolaire et extrascolaire.

Ces accueils répondent à l'ambition d'offrir un cadre garantissant la sécurité physique et affective des enfants, propice au développement personnel de chacun. Ce service public, facultatif, qui participe à la politique éducative municipale menée, vise à :

- Favoriser le vivre ensemble et devenir des citoyens responsables ;
- Favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants.

Soucieux de renforcer le service rendu aux familles, nous avons mis en place un projet pédagogique périscolaire qui conduit à l'évolution du fonctionnement actuel, notamment au niveau des horaires et de la tarification.

Vous trouverez ci-après les principales modifications qui prendront effet à compter de la rentrée 2024-2025 :

- Les horaires du périscolaire du soir sont harmonisés sur l'ensemble des écoles d'Oullins-Pierre-Bénite afin d'accueillir les enfants jusque 18h30.
- L'accueil périscolaire repose désormais sur un véritable projet pédagogique périscolaire complémentaire des apprentissages scolaires : des "Ateliers et Cycles de Découverte" seront proposés au choix de l'enfant dans le cadre de projets d'activités qui vous seront présentés lors des premiers conseils d'école. En raison de ce fonctionnement et de la nécessité de valoriser le personnel en charge de ces accueils (déclaration en accueil de loisirs auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES), le périscolaire devient payant pour l'ensemble des enfants. Compte tenu de notre volonté de garantir l'accessibilité pour tous à ce service, les tarifs seront appliqués au réel des présences, modulés en fonction du quotient familial, et pour un montant total annuel ne dépasse pas 40 € par enfant (jusqu'à 18h00). Un tarif unique à 1 € est appliqué au-delà de 18h00.

- Les modalités d'accueil de l'extrascolaire (mercredis et vacances) sont simplifiées et comprennent désormais 3 formules :
 - une inscription à la journée avec repas ;
 - une inscription pour la matinée avec repas ;
 - une inscription l'après-midi uniquement, sans repas.

Les repas seront fournis par la cuisine centrale sur tous les temps. Un goûter est également prévu et déjà compris dans la tarification.

Vous pouvez consulter les nouvelles tarifications sur votre portail familles, le site Internet de la Ville ou au service accueil familles. Votre municipalité s'inscrit dans une véritable relation partenariale avec vous. Nous nous invitons à favoriser votre implication dans la vie de l'école, notamment par le biais du Conseil Consultatif des Représentants des Parents d'Elèves, instance permettant le dialogue entre les parties prenantes à l'éducation de nos enfants.

Nous sommes convaincus que ces changements permettront d'améliorer encore davantage la qualité et la diversité des activités proposées à vos enfants. Pour toute information complémentaire, nous restons disponibles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Patricia DAUVERGNE
Adjointe aux affaires scolaires



Jérôme MOROGE
Maire d'Oullins-Pierre-Bénite
Conseiller régional

